

<b>Titre</b>	Convention Apostille de 1961 : Préparation de la réunion de la Commission spéciale de 2021
<b>Document</b>	Doc. préél. No 13 de décembre 2020
<b>Auteur</b>	BP
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point IV.2.b
<b>Mandat</b>	C&D Nos 32 et 33 du CAGP de 2020 C&R Nos 35 à 37 du CAGP de 2019
<b>Objectif</b>	Rendre compte de la préparation du Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies, de la réunion de la Commission spéciale en 2021 et du 12 <sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP
<b>Mesure à prendre</b>	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Annexes</b>	s.o.
<b>Document(s) connexe(s)</b>	s.o.

## Table des matières

I.	Introduction .....	1
II.	Travaux préparatoires .....	1
	A. Questionnaire .....	1
	B. Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies .....	1
	C. Manuel Apostille – Deuxième édition .....	2
III.	Proposition soumise au CAGP .....	2

# Convention Apostille de 1961 : Préparation de la réunion de la Commission spéciale de 2021

## I. Introduction

- 1 Comme mandaté par le CAGP lors de sa réunion de 2019<sup>1</sup>, le Bureau Permanent (BP) poursuit la préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique de la *Convention HCCH du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille) qui se tiendra en octobre 2021. Cette réunion se tiendra en même temps que la 12<sup>e</sup> réunion du Forum international sur le Programme d'Apostilles électroniques (Forum e-APP) et coïncidera avec le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention.
- 2 Afin d'éclairer les discussions de la CS et du Forum e-APP, le CAGP de 2020 a approuvé la convocation d'un Groupe d'experts « pour examiner plus avant la question de savoir si une utilisation plus large des nouvelles technologies, notamment la TRD, pourrait améliorer l'e-APP, en particulier en ce qui concerne les e-Registres.<sup>2</sup> » Cette réunion devrait se tenir lors de la première semaine de mai 2021.

## II. Travaux préparatoires

- 3 Le BP a lancé un certain nombre de projets visant à préparer les réunions de 2021, tels que décrits ci-dessous.

### A. Questionnaire

- 4 Au début de l'année 2021, le BP distribuera, comme il est de coutume, un bref questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille aux Membres de la HCCH, aux Parties contractantes à la Convention ainsi qu'aux autres non Membres intéressés. Les réponses reçues à ce questionnaire serviront de base à la rédaction de l'ordre du jour de la réunion de la CS et du Forum e-APP et fourniront des informations statistiques actualisées sur l'utilisation de la Convention Apostille.
- 5 La date limite prévue pour la réception des réponses au questionnaire est fixée à la fin du premier trimestre 2021. Le BP prévoit de distribuer une synthèse des réponses avant la fin du deuxième trimestre.

### B. Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies

- 6 Comme indiqué ci-dessus, le CAGP, lors de sa réunion de 2020, a invité le BP à convoquer un Groupe d'experts pour étudier la possibilité d'appliquer davantage les nouvelles technologies à l'e-APP.
- 7 Le BP a l'intention de convoquer officiellement la réunion du Groupe d'experts lors de la publication du questionnaire. Les documents préliminaires, y compris un projet d'ordre du jour, devraient également être distribués à ce moment-là. Ceux-ci porteront sur les nouvelles évolutions relatives aux signatures électroniques et aux certificats numériques, ainsi que sur la technologie des registres distribués et plus particulièrement sur l'utilité de son application à l'e-APP par rapport à d'autres technologies. Des informations statistiques supplémentaires, basées sur les réponses reçues au questionnaire, seront disponibles peu de temps avant la réunion. Les conclusions du Groupe d'experts visent à éclairer les discussions lors de la réunion de la CS et du Forum e-APP.

---

<sup>1</sup> C&R No 36 du CAGP de 2019.

<sup>2</sup> C&R No 33 du CAGP de 2020.

### **C. Manuel Apostille – Deuxième édition**

- 8 Depuis la publication de la première édition du *Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille* (Manuel Apostille) en 2013, le BP suit les évolutions pertinentes liées à la Convention Apostille. La préparation d'une deuxième édition du Manuel Apostille a été approuvée par le CAGP en 2019<sup>3</sup>. Le BP prévoit de distribuer cette deuxième édition aux Membres et aux Parties contractantes pour commentaires, en anglais et en français, au cours du premier trimestre de 2021.
- 9 Le BP examinera ces commentaires et distribuera ensuite une version modifiée provisoire en amont de la réunion de la CS. Cette version modifiée provisoire tiendra également compte des réponses reçues au questionnaire et des conclusions du Groupe d'experts. La CS examinera ensuite le Manuel dans sa version finale. Cela permettra d'apporter les dernières modifications, notamment pour refléter les Conclusions & Recommandations de la CS et du Forum, en vue de les soumettre à nouveau au CAGP lors de sa réunion de 2022 pour approbation finale.

### **III. Proposition soumise au CAGP**

- 10 Le BP invite le CAGP à prendre note de cette actualisation en ce qui concerne la préparation du Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies, la réunion de 2021 de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille ainsi que le 12<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP.

---

<sup>3</sup> C&R No 27 du CAGP de 2019.